

---

## E.P. sur la révision du PLU et la modification du PDA de la commune de Capendu

1 message

---

René LEMPEREUR <cpagie59@gmail.com>  
À : mjammes@capendu.fr

13 février 2020 à 13:33

Bonjour madame JAMMES,

Pour faire suite à ma visite de ce matin afin de vous remettre le dossier d'enquête publique côté et paraphé et de récupérer l'arrêté de mise en enquête publique ainsi que l'avis, je vous confirme mon courriel du 11 février courant adressé à la mairie à la suite de la correction par mes soins du projet d'arrêté.  
En effet aussi bien dans l'arrêté que dans l'avis ne figure la mention de l'existence d'un registre d'enquête publique dématérialisé que vous avez mis en place ni la façon d'y accéder par internet.

Il m'apparaît nécessaire pour respecter les termes de l'article R.123-9 I 3° du code de l'environnement de faire paraître un arrêté complémentaire prenant en référence l'arrêté n° 2020/A01 et mentionnant qu'outre le registre papier mis à la disposition du public à la mairie, il existe un registre d'enquête publique dématérialisé où le public peut aussi transmettre ses observations, à l'adresse du site suivante :  
<https://www.democratie-active.fr/revisionplucapendu/>

Les mêmes mentions devront figurer sur l'avis d'enquête publique affiché dans les différents points de la commune.

Je vous demande de bien vouloir m'adresser un exemplaire de l'arrêté complémentaire et du nouvel avis d'enquête publique dès qu'ils seront émis.

Cordialement

René LEMPEREUR  
Commissaire enquêteur